

2P IMMO
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 25 Rue de Stalingrad – 95120 ERMONT
Immatriculée au RCS de Pontoise
SIRET N° 943 273 086 00018 – NAF : 6831 Z

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{ER} JANVIER 2026

L'An 2026 le 1^{er} janvier à 17 Heures, les associés de la société 2P IMMO, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros dont le siège social est au 25 rue de Stalingrad à ERMONT (95120), se sont réunis au siège en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur PANTO Jonathan, gérant,
propriétaire de 5 100 parts

Est également présent :
Monsieur PANIS Romain, propriétaire de 4 900 parts

TOTAL DES ACTIONS PRESENTES 10 000 parts

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence ;
- Le texte des projets de résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés dans les délais réglementaires et que ces derniers ont eu la possibilité de poser toutes questions à la présidence.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La désignation d'un co-gérant de la société ;
- Les pouvoirs au porteur.

JP RP

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale reconnaît avoir été régulièrement convoquée et avoir eu à sa disposition, pendant la période précédant l'assemblée, toutes les pièces et documents dont la communication est prévue par la loi et les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer, pour une durée d'un an, aux fonctions de co-gérant de la société :

- Monsieur PANIS Romain

Né le 27 mars 1996 à NEUILLY-SUR-SEINE (92200)

Demeurant au 10 rue Pierre Mendès-France à CONFLANS-SAINT-HONORINE (78700)

De nationalité Française

Monsieur PANIS Romain déclare accepter les fonctions de co-gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer son mandat.

Il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement conformément aux statuts de la société.

Il sera remboursé de ses frais sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, pour faire tous dépôts et publications, partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés présents.

Signatures

Monsieur PANTO Jonathan

"Cet J.E. conforme à l'original"



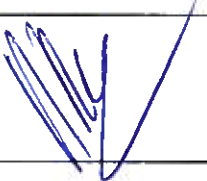
Monsieur PANIS Romain
(avec mention manuscrite
« bon pour acceptation des
fonctions de co-gérant »)

Bon pour acceptation des
fonctions de co-gérant



2P IMMO
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 25 Rue de Stalingrad – 95120 ERMONT
Immatriculée au RCS de Pontoise
SIRET N° 943 273 086 00018 – NAF : 6831 Z

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{ER} JANVIER 2026

NOM DES ASSOCIES OU REPRESENTANT LEGAL	NOMBRE DE PARTS SOCIALES	SIGNATURE
Jonathan PANTO	5 100	
Romain PANIS	4 900	
TOTAL	10 000	

Le Président

